



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 2024-208 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2025

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2024, ses membres ont adopté le règlement no 2024-208 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2025 ;

QUE ce règlement a pour objet de décréter les taxes foncières générales, les taxes spéciales, les tarifications pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux usées, de collecte et traitement des matières résiduelles, d'autres frais applicables ainsi que le mode de paiement de ces contributions pour 2025 ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles, ou peut être consulté à la page *Finances et trésorerie* du site internet de la Municipalité ;

Donné à Compton, ce 19^e jour du mois de décembre 2024.

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général